

// Suivi de la biodiversité domestique

Quel est l'état et l'évolution de la biodiversité domestique en Centre-Val de Loire ?

Date de création :
08/12/2017

Mise à jour :
Décembre 2020



De manière générale, les ressources génétiques animales et végétales sauvages sont souvent les seules considérées lorsque l'on parle de biodiversité. Mais celle-ci est aussi domestique : ce sont les animaux d'élevage et les variétés potagères et fruitières locales, résultat de la domestication et de la sélection par l'homme. Elles font partie du patrimoine agricole et culturel régional. Par exemple, le mouton solognot ou la courge sucrine du Berry contribuent à la diversité gustative de notre alimentation, tout en étant adaptés au territoire.

DÉFINITION & DESCRIPTION

L'âge d'or de la biodiversité domestique a été atteint à la fin du 19^{ème} siècle. C'est à cette époque que l'essentiel des races bouchères et de nombreuses variétés potagères ont été stabilisées.

Pour désigner cette fraction de la biodiversité, adaptée ou créée par l'Homme, on parle aussi de ressources génétiques pour l'Agriculture et l'Alimentation (RGAAs), ainsi que de Trésors vivants.

Le changement de modèle agricole, commencé dans les années 1950, a eu de fortes conséquences sur la biodiversité domestique : en quelques décennies, les exploitations agricoles ont favorisé des races et variétés adaptées à ce nouveau modèle, et un nombre de ressources ont petit à petit disparu. Elles ont souvent été maintenues dans un cercle d'éleveurs ou de jardiniers amateurs, parfois très restreint ; d'autres ne sont présentes que dans des banques de ressources ou des collections, ou encore semblent complètement perdues.

Des dizaines de races et variétés sont actuellement menacées d'extinction et/ou d'érosion génétique en France. **En 2014 sur 179 races locales françaises, 143 étaient menacées.** L'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) déplore la **disparition d'une race d'animaux d'élevage chaque mois dans le monde.**

Pour autant, les variétés locales, qu'elles soient animales ou végétales ont plus d'une fois prouvé leur richesse par leur rusticité et leur capacité d'adaptation à leur milieu d'origine.

La diversité génétique au sein d'une parcelle ou d'un troupeau optimise les résistances aux pathogènes (= bactéries, champignons), aux ravageurs, et évite la propagation des maladies. Elle présente aussi d'autres intérêts : patrimonial, économique, gustatif et nutritionnel notamment.

Grâce à la typicité de ces ressources, les perspectives de développement économiques sont importantes dans le domaine de la gastronomie et du tourisme mais également de l'environnement (écopastoralisme, écopâturage, lutte biologique, paysage, ...). Les races animales locales sont adaptées à des systèmes d'élevages extensifs qui permettent la protection des milieux naturels par le pâturage, et valorisent ainsi une ressource alimentaire locale moins coûteuse.

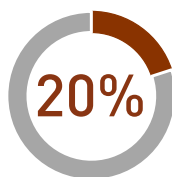
Cet indicateur présente le nombre de races animales et végétales patrimoniales en région Centre-Val de Loire, leur statut de menace et les actions menées en leur faveur grâce au travail de l'Union pour les Ressources Génétiques du Centre-Val de Loire (URGC). Pour connaître les moyens déployés en région pour conserver cette biodiversité, se référer à l'autre indicateur de gestion de la biodiversité domestique.

RÉSULTATS

État des lieux 2020



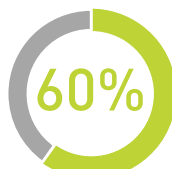
15 races animales locales



Des races animales locales ont un niveau de menace haut*



451 variétés végétales locales



Des variétés végétales locales ont un niveau de menace haut*

*voir le calcul de niveau de menace dans un encart page suivante

FOCUS sur les races animales

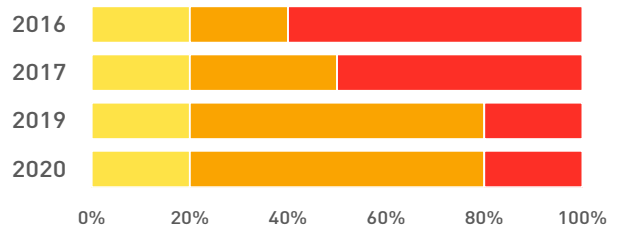
Les **15** races animales locales régionales sont :

- » 10 volailles (poules, dindon, pintade, oie)
- » 4 races d'âne, chèvre et moutons
- » 1 abeille domestique (abeille de Sologne)

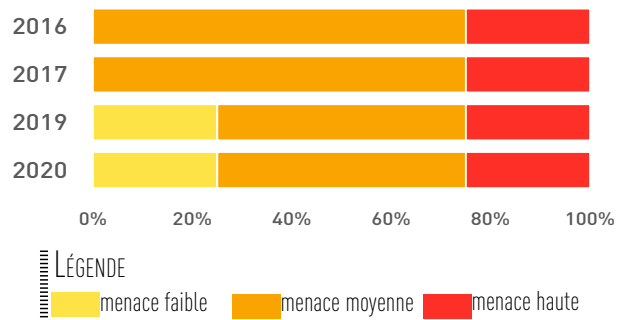
Les graphiques ci-contre représentent, par an depuis 2016, l'évolution de la part des races animales faiblement, moyennement ou hautement menacées. On note une amélioration du niveau de menace pour les volailles et un statut quo pour les caprins, ovins et âne.

Globalement, les races animales sont menacées. Le manque de financements freine le développement des filières associées aux espèces locales (systèmes de production extensifs), les producteurs ont besoin de soutien pour s'organiser en collectif. La priorité est d'augmenter le nombre d'individus pour sauver l'espèce et baisser le niveau de menace. Le maintien des effectifs est menacé pour la moitié des populations locales, du fait du nombre de reproductrices encore trop bas.

Les volailles



Les caprins, ovins et âne



Les races animales locales : la taille de police est proportionnelle au niveau de menace



CALCUL DU NIVEAU DE MENACE

Les niveaux de menace sont le résultat d'une note attribuée à chaque espèce d'après des critères génétiques, socio-économiques, scientifiques et démographiques. Ces critères renseignent par exemple les questions suivantes :

- Les producteurs / éleveurs sont-ils organisés ? Y a-t-il un appui technique / financier ?
- La variété végétale est-elle décrite ?
- Y a-t-il présence ou non d'un mainteneur* ? D'un multiplicateur** ?
- Combien y a-t-il de reproductrices femelles ? Quelle taille efficace de cheptel ?

Une note variant de 0 à 2 est donnée pour chaque question. La note finale sur douze permet de distinguer les catégories de menaces pour les races animales et végétales patrimoniales :

- Menace haute (note entre 9 et 12)
- Menace moyenne (note entre 5 et 8)
- Menace faible (note entre 1 et 4)
- Pas de menace (note 0)



L'abeille noire de Sologne est recensée depuis 2019.

L'espèce est moyennement menacée (note de menace de 7/12). On dénombre 100 colonies en conservatoire et 200 chez des apiculteurs amateurs ou professionnels.



Chèvre cou-clair du Berry

Niveau de menace : 6/12, moyennement menacée

Âne grand noir du Berry

Niveau de menace : 9/12, hautement menacé



*mainteneur : veille à la stabilité de la variété au fil des ans, c'est-à-dire quelle reste conforme à sa description initiale.

**multiplicateur : produit la semence pour la vente

FOCUS sur les espèces végétales

Une espèce végétale est sous-catégorisée en variétés. Ainsi l'espèce « amande » se distingue en 10 variétés locales, toutes adaptées aux terroirs du Centre-Val de Loire (amande de Marcilly, de Brizay, de Pouzay...). Les pommes et les poires sont les championnes avec respectivement 148 et 114 variétés recensées !

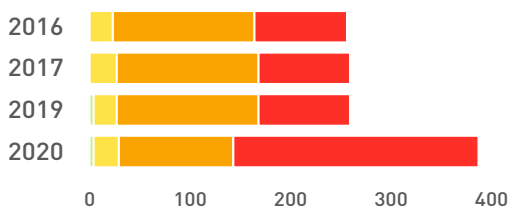
En 2020, on dénombre **451** variétés végétales locales réparties en :

- » 40 variétés potagères pour 17 espèces et 60 utilisateurs*
- » 387 variétés de fruits pour 10 espèces et 20 utilisateurs*
- » 24 variétés de cépages pour 570 ha et 25 vigneron*

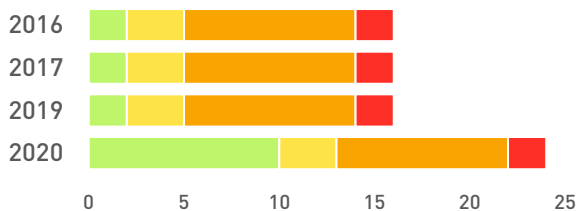
*il s'agit d'un nombre d'utilisateurs (pépiniéristes, semenciers et agriculteurs) estimés

À l'instar des races animales, le statut de menace indique le risque de disparition pour les espèces et variétés en question. Les graphiques ci-après représentent le nombre de variétés végétales concernées par l'un ou l'autre des niveaux de menace au fil des ans.

Les fruits



Les cépages



LÉGENDE

pas de menace (vert) menace faible (jaune) menace moyenne (orange) menace haute (rouge)



Poire curé

Niveau de menace : 4/12, faiblement menacée

Melon sucrin de Tours

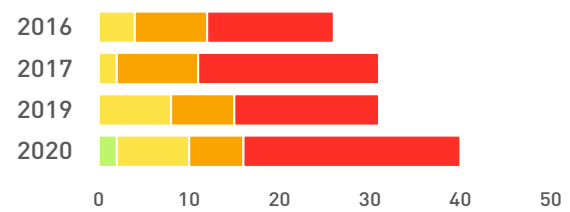
Niveau de menace : 3/12, faiblement menacé



Chou pancalier de Touraine

Niveau de menace : 10/12, fortement menacé

Les variétés potagères



En 2020, la majorité des fruits et des variétés potagères sont hautement menacés. Les solutions seraient d'encourager la production de semences potagères, de plants fruitiers et viticoles et de mieux accompagner des collectifs de producteurs. On remarque une augmentation du nombre de variétés car l'URGC mène un travail d'inventaire pour recenser les variétés existantes : le nombre de variétés très menacées peut donc augmenter, malgré une amélioration globale de la situation.

Les cépages sortent un peu du lot : certains cépages n'ont jamais cessé d'être plantés et vinifiés (cas du Romorantin), contrairement à d'autres qui viennent d'être retrouvés (cas de l'Abondance) ou qui manquent de pépiniéristes (le Gouget Noir par exemple).



LE GENOUILLET, UN CÉPAGE OUBLIÉ... RETROUVÉ !

En 1990, la Société Pomologique du Berry décide de répertorier les cépages et de constituer un conservatoire des variétés de vignes cultivées en Berry. La collection comporte des cépages français de table et de cuve dont certains sont devenus rares ou rarissimes (Sauvignon rose, Genouillet...) : force est de constater que le vignoble berrichon actuel ne possède plus de cépage régional.

L'idée est alors venue de replanter du Genouillet dont quelques pieds ont été retrouvés vers 1990 près d'Issoudun. De 2005 à 2011, une plantation expérimentale est menée ainsi qu'une démarche d'inscription au catalogue officiel des variétés de vigne par l'URGC.

Les premières plantations «réelles» ont eu lieu en 2012 à Quincy, et les premières cuvées ont été commercialisées en rouge et en rosé, en 2012 puis 2014.

Aujourd'hui on compte 5,40 ha de Genouillet, pour le plaisir des papilles et de la biodiversité !



ANALYSE

L'URGC mène depuis 2006 de nombreuses actions pour inventorier les ressources, les sauvegarder, et lorsque c'est possible les valoriser/ relancer des filières. Elle a donc un impact positif sur l'évolution du nombre de races / variétés patrimoniales en région.

Actions conduites pour les variétés végétales :

- Veille, inventaire et accession (c'est-à-dire la récupération d'échantillons de graines de collections) de variétés potagères, accompagnement des acteurs agro-alimentaires (de la semence à la production du légume)
- Encouragement à la création de filière régionale identifiée en production de plants fruitiers
- Procédure d'inscription au Catalogue Officiel
- Suivi de vergers conservatoires
- Essais chez des maraichers et avec des chefs cuisiniers

- Accompagnement de plantations, d'évaluation et de gestion réglementaire de cépages rares.

Actions conduites pour les races animales :

- Diagnostic génétique et plan d'élevage
- Accompagnement du développement des filières de production des populations locales et des produits
- Suivi des centres de sélection des espèces avicoles locales et de certains élevages amateurs

On peut aussi noter un impact positif des aides via les dispositifs nationaux de contractualisation sur la biodiversité domestique, notamment les mesures agro environnementales et climatiques (MAEC) en faveur de la protection des races menacées, et les MAEC pour la préservation des ressources végétales menacées de disparition.

LIMITES D'UTILISATION

Les chiffres présentés ici sont issus des races animales et des espèces végétales identifiées à ce jour, par l'URGC. Le travail de recensement et de centralisation des données est fortement soumis aux moyens pouvant être dédiés à l'inventaire par rapport au travail de gestion des collectifs d'acteurs et d'accompagnement des producteurs .

Point de vigilance : les critères pour rendre compte des évolutions sont différents entre espèces ou type d'espèces. Il n'est ainsi pas pertinent de comparer deux espèces végétales ou deux races animales entre elles.

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

Sources des données : URG, 2020

Échelle de constitution : régionale

Mise à jour de l'indicateur : tous les deux ans

POUR EN SAVOIR +

Sur le site de l'ORB : [indicateur de gestion de la biodiversité domestique](#)

Sur le site de l'URGC : <https://www.tresorsvivantsducentre.com/>

Rédactrices : Laetitia ROGER-PERRIER, ARB – Fanny MOYSE, URG.

BIBLIOGRAPHIE

Fondation pour la recherche sur la biodiversité : « [Pourquoi maintenir la diversité génétique des animaux domestiques](#) », site internet consulté le 11/12/2020

Institut national de la recherche agronomique, *Races animales françaises menacées d'abandon pour l'agriculture*, rapport méthodologique, 2014.

Actu-environnement : citation de l'article « [La FAO dénonce le rythme alarmant de disparition des races d'animaux d'élevage](#) », consulté le 01/12/2020

Crédits photos : page 1 et 4 en-tête / pied de page : moutons Solognots ©URGC-Kombawa ; page 2 : chèvre cou-clair du Berry ©URGC; âne grand noir du Berry ©pixabay; page 3 : poire Curé ©URGC; melon sucrin de Tours ©URGC; chou pancalier de Touraine ©URGC; bouteille et grappe de Genouillet ©URGC

